

N/REF : 9/09/2026 11H33 C:000501 I:15801
V/REF : 888914
V/Email reçu le Mercredi 09/09/2026 a 11H33

ESPACIL HABITAT SA d'HLM
Agence Rennes
27 AVENUE WINSTON CHURCHILL
SIREN : 302494398
35000 RENNES

V/REF.IMM. 0129
IMMEUBLE : LA VILLANELLE -0129
30, RUE GUY ROPARTZ
.
35700 RENNES

Rennes, le 06 Octobre 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : 30, RUE GUY ROPARTZ - PASS CHANTIER
APT 601

MOTIF : REALISER VERFICATION ELECTRIQUE
Donneur d'ordre : M. D BAZIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 15/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE HORS TENSION.
REPLACEMENT DES MODULES ET MODIFICATIONS DU TABLEAU ÉLECTRIQUE.
INSTALLATION DE 2 INTERDIFFÉRENTIEL 63A.
REPLACEMENT D'UNE PRISE DANS LE SELLIER.
RACCORDEMENT DE LA TERRE SUR DEUX PRISES DU LOGEMENT.
REMISE SOUS TENSION.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL.

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 16/09/26 A 13H24 DAVID.BAZIN@ESPACIL.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.familial instal.électrique	1	79,87	79,87
14,00	2.1.1-Rempl.Dispositif différentiel	1	70,45	986,30
2,00	2.1.1-Pose dispositif diff.63A(30mA)	1	113,76	227,52
1,00	2.1.1-Rempl.Prise(s) encastrée	1	17,51	17,51
TOTAL H.T.				1311,20
T.V.A. a 10,00%				131,12
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1442,32</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.